

Mémoire prébudgétaire 2026 - 2027



ArcelorMittal

Recommandations pour soutenir
la compétitivité et le développement
régional dans le secteur du fer
de haute pureté

ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.



Table des matières

Sommaire 3

Introduction 4

Mise en contexte 5

Recommandations 6

1. Inclusion du fer de haute pureté dans le congé fiscal pour grands projets..... 6

2. Assurer une redistribution équitable des redevances minières aux régions..... 8

Conclusion 12



Sommaire

Le secteur minier québécois, et plus particulièrement celui du fer de haute pureté, est un pilier de l'économie provinciale constituant un moteur économique essentiel pour la province. Le secteur minier québécois soutient aussi la vitalité des régions, favorisant leur développement et contribuant à la prospérité collective du Québec. Dans un contexte mondial marqué par l'incertitude économique et où une compétition accrue s'installe pour attirer les grands projets industriels, il est impératif que le Québec mette en place des conditions gagnantes pour sécuriser les investissements stratégiques.

ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. (ci-après « ArcelorMittal »), leader stratégique dans la production d'acier à faible empreinte carbone et dans le développement de la région de la Côte-Nord, propose deux recommandations prioritaires pour le Budget 2026-2027 :

1. Inclure le fer de haute pureté dans la liste des minéraux critiques et stratégiques ayant accès au congé fiscal pour grands projets afin de soutenir la compétitivité et attirer des investissements structurants.
2. Assurer une redistribution équitable des redevances minières aux régions qui les génèrent, afin de stimuler leur développement local et de renforcer l'acceptabilité sociale.

Ces mesures permettront de consolider la position du Québec comme chef de file mondial dans la production d'acier à faible empreinte carbone, d'accélérer la transition énergétique, et de créer des conditions favorables à la croissance économique durable des régions. Elles contribueront à renforcer la vitalité des territoires, à attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée, et à générer des retombées économiques et sociales significatives pour l'ensemble de la société québécoise.



Introduction

Le secteur minier québécois constitue un pilier stratégique de l'économie provinciale, générant près de 15 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Québec. Il génère des milliards en exportations et soutient des milliers d'emplois en régions¹. Au-delà de son poids économique, il joue un rôle déterminant dans la transition énergétique mondiale, en fournissant les minéraux critiques et stratégiques nécessaires à la décarbonation des chaînes industrielles.

Parmi ces minéraux, le fer de haute pureté occupe une place unique. Reconnu comme minerai critique par le Québec et le Canada en 2024², il est essentiel pour la production d'acier à faible empreinte carbone, un matériau incontournable notamment pour les infrastructures durables, les véhicules électriques et les technologies propres. Cette reconnaissance positionne le Québec comme pionnier à l'échelle internationale dans la production de fer à faible empreinte carbone, mais elle doit être accompagnée de mesures concrètes pour transformer cette ambition en avantage compétitif.

ArcelorMittal exploite la plus grande mine à ciel ouvert du Canada. Ses activités à Fermont, à Port-Cartier et à Longueuil, où se situe son siège social, génèrent un peu plus de 2 200 emplois directs au Québec dont la majorité sur la Côte-Nord, ce qui fait d'ArcelorMittal le plus grand employeur de la région. En ajoutant les emplois indirects et induits, on compte près de 9 000 emplois découlant des activités de l'entreprise au Québec. Les opérations d'ArcelorMittal se situent sur le grand territoire traditionnel du Nitassinan de la Nation innue.

ArcelorMittal exploite deux mines près de Fermont, celles de Fire Lake et de Mont-Wright, ce qui génère 3,0 milliards de dollars au PIB du Québec. Ses activités lui permettent d'atteindre une capacité de production annuelle d'environ 26 millions de tonnes de concentré de minerai de fer. De ce total, 10 millions de tonnes sont transformées chaque année en boulettes d'oxyde de fer dans son usine de bouletage de Port-Cartier. Le concentré restant, soit environ 16 millions de tonnes, est vendu à l'international. Les boulettes produites sont d'abord destinées au marché québécois et le surplus est ensuite exporté. Ils servent notamment à approvisionner l'usine de Contrecoeur d'ArcelorMittal Produits Longs Canada, qui utilise exclusivement des boulettes de type réduction directe (DR) pour produire de l'acier selon des procédés à faible émission de carbone.

Cette usine est entièrement approvisionnée par la production de boulettes de Port-Cartier, ce qui permet de maximiser la transformation locale et de soutenir la filière québécoise de l'acier. Une fois la demande provinciale comblée, le surplus est expédié vers le marché canadien, principalement à Hamilton pour ArcelorMittal Dofasco, avant d'être exporté à l'international, notamment en Europe et en Asie. Cette stratégie démontre notre engagement à prioriser la création de valeur au Québec et au Canada avant toute exportation. Actuellement, ArcelorMittal investit massivement pour développer des projets stratégiques liés au fer de haute pureté. Ces projets représentent des leviers économiques et environnementaux majeurs pour le Québec, mais leur réalisation dépend de la mise en place de conditions gagnantes dans un contexte mondial marqué par une forte compétition pour attirer les investissements.

Ce mémoire propose des recommandations ciblées pour attirer des investissements majeurs, soutenir la compétitivité du Québec et accélérer la transition énergétique. Elles visent à créer un cadre fiscal et budgétaire cohérent avec la reconnaissance du fer de haute pureté comme minerai critique, tout en maximisant les retombées économiques pour les régions productrices.

¹ Association minière du Québec, « Retombées économiques de l'industrie minière au Québec en 2022, novembre 2024. Consultation en ligne : https://amq-inc.com/wp-content/uploads/2025/10/amq_rapport_retombeeseconomiques_2024_fr-comprese.pdf

² Gouvernement du Québec, « Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 - Québec dévoile son deuxième plan d'action pour développer sa filière des minéraux critiques et stratégiques (MCS) et consolider sa position de chef de file mondial », communiqué de presse, 23 janvier 2024. Ministère des ressources naturelles Canada, « Le gouvernement du Canada publie une mise à jour de la liste des minéraux critiques », communiqué de presse, 10 juin 2024. Consultation en ligne : Le gouvernement du Canada publie une mise à jour de la liste des minéraux critiques - Canada.ca

Mise en contexte

Depuis un peu plus de 50 ans, les mines exploitées par ArcelorMittal sur la Côte-Nord témoignent d'une longévité exceptionnelle, rendue possible par la qualité des gisements, des installations de classe mondiale à Fermont et Port-Cartier, et par une collaboration constante avec les communautés locales. Ces atouts ont fait d'ArcelorMittal un acteur économique et social majeur, créant des emplois de qualité, soutenant des centaines de fournisseurs et contribuant significativement aux finances publiques québécoises.

Aujourd'hui, le contexte mondial confère à ces opérations une importance stratégique inédite. L'industrie de l'acier demeure un pilier des chaînes d'approvisionnement et des infrastructures, et son rôle dans la compétitivité économique internationale est crucial. Les grands producteurs cherchent à sécuriser leurs approvisionnements et à renforcer leur résilience, ce qui crée une demande accrue pour des intrants fiables et à forte valeur économique. Le fer de haute pureté, exploité et transformé sur la Côte-Nord, se distingue par sa qualité supérieure et son rôle clé dans la fabrication d'acier à faible empreinte carbone, indispensable aux infrastructures durables, aux véhicules électriques et aux technologies propres.

Investir dans cette ressource représente un investissement à long terme pour le Québec. Non seulement la demande mondiale pour le fer de haute pureté est appelée à croître, mais la richesse des gisements de la Fosse du Labrador assure que l'exploitation minière sur la Côte-Nord se poursuivra encore pour plusieurs décennies. ArcelorMittal envisage des projets majeurs pour moderniser ses installations et accroître la production de boulettes à réduction directe, consolidant ainsi la position du Québec comme chef de file dans la production d'acier à faible empreinte carbone. Cette perspective ouvre la voie à des retombées économiques durables pour la province et à une contribution significative à la transition énergétique mondiale.

Cette ressource rare positionne le Québec comme un acteur incontournable de la décarbonation industrielle. Toutefois, la compétition internationale pour attirer les investissements stratégiques est vive, et les incertitudes géopolitiques accentuent la perception de risque pour les investisseurs. Pour saisir cette opportunité et éviter que des projets majeurs se réalisent ailleurs, le Québec doit mettre en place des conditions gagnantes qui allient compétitivité économique, développement régional et transition énergétique.



Recommandations

1. Inclusion du fer de haute pureté dans le congé fiscal pour grands projets

Le Québec bénéficie d'un avantage géologique exceptionnel grâce à la Fosse du Labrador, qui recèle des réserves de fer de haute pureté parmi les plus importantes et les plus convoitées au monde. Ce minerai, caractérisé par une faible teneur en impuretés, constitue un intrant essentiel à la fabrication d'acier à faible empreinte carbone, une composante clé de la transition énergétique mondiale. Alors que l'industrie de l'acier est responsable de 7 à 9 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, le fer de haute pureté du Québec offre une solution concrète pour soutenir la décarbonation du secteur et répondre à la demande croissante en matériaux stratégiques. Prioriser le développement et la valorisation de cette ressource représente une opportunité unique pour le Québec de se positionner au cœur de la chaîne de valeur de l'économie durable, tout en générant des retombées significatives pour les communautés locales et l'ensemble du territoire.

Constat

Le fer de haute pureté a été officiellement reconnu comme minerai critique et stratégique par le Québec et le Canada en 2024, en raison de son rôle essentiel dans la production d'acier à faible émission de carbone et la transition énergétique. Malgré cette reconnaissance, la liste des minéraux critiques et stratégiques ayant accès au congé fiscal pour grands projets³ n'a toujours pas été mise à jour afin d'inclure le fer de haute pureté. Ce congé fiscal a comme objectif d'attirer les investissements industriels stratégiques pour soutenir notamment les projets reliés aux minéraux critiques de la liste initiale. Cette aide financière est offerte aux entreprises ayant des projets dont le seuil minimal d'investissement est fixé à 100 millions de dollars, permettant ainsi de soutenir la réalisation de projets d'envergure et d'attirer des sommes considérables pour le développement industriel du Québec.

Problème

L'absence du fer de haute pureté dans la liste de minéraux critiques et stratégiques ayant accès au congé fiscal pour grands projets d'investissement limite la capacité des grands joueurs du secteur, principalement ArcelorMittal et Minerai de Fer Québec, à réaliser des projets structurants liés au fer de haute pureté. Dans un contexte mondial marqué par une forte compétition et un contexte géopolitique tendu, notamment en raison des tarifs, l'absence d'incitatif fiscal aggrave la perception de risque pour les investisseurs internationaux et place le Québec en position défavorable par rapport à d'autres juridictions. Ce cumul de facteurs compromet l'attractivité du territoire et freine la concrétisation d'investissements majeurs, pourtant essentiels à la vitalité économique, à la pérennité des régions minières du Québec et au développement des activités dans la Fosse du Labrador. Elle diminue également l'attractivité d'un territoire qui présente pourtant des besoins urgents en matière d'infrastructures pour soutenir et ultimement augmenter sa capacité d'accueil.

³ Gouvernement du Québec, budget 2023-2024 « Un Québec engagé », renseignements additionnels, mars 2023, p. 21 (1). Consultation en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Budget/2324/Budget2324_RenseignementsAdd.pdf

Positionnement stratégique

À l'échelle internationale, le Québec et le Canada font figure de pionniers en reconnaissant le fer de haute pureté comme minéral critique. Cette situation offre au Québec une opportunité unique de se positionner comme leader mondial dans la production d'acier à faible empreinte carbone. Toutefois, pour concrétiser cette ambition, il est impératif d'aller au-delà de la reconnaissance et d'offrir des incitatifs compétitifs.

Proposition

Mettre à jour les conditions d'admissibilité du congé fiscal pour grands projets afin d'inclure les minéraux ajoutés à la liste des minéraux critiques en 2024, en particulier le fer de haute pureté.

Justification stratégique

- **Promotion des minéraux critiques et stratégiques** : soutenir le développement du fer de haute pureté provenant de la région de la Fosse du Labrador, l'un des plus purs au monde, et saisir une réelle opportunité de positionner le Québec comme leader mondial dans ce secteur.
- **Chef de file en économie durable** : positionner le Québec comme chef de file dans la décarbonation industrielle et la fabrication de matériaux stratégiques.
- **Signal clair d'attractivité économique** : message fort aux investisseurs quant à l'engagement du Québec envers l'innovation et la compétitivité.
- **Effet levier sur l'investissement privé** : catalyser des investissements majeurs dans les infrastructures et la transformation industrielle.
- **Sécurité des chaînes d'approvisionnement** : renforcer l'autonomie du Québec et du Canada face aux perturbations mondiales.

Donner accès au congé fiscal pour grands projets permettrait au Québec de consolider son leadership dans la production d'acier à faible empreinte carbone, d'attirer des investissements majeurs et de sécuriser des projets stratégiques face à la concurrence internationale.

2. Assurer une redistribution équitable des redevances minières aux régions

Les entreprises minières au Québec sont régies par le régime d'impôt minier qui encadre la fiscalité appliquée à l'exploitation des ressources naturelles du Québec. Les redevances minières, qui en constituent la principale composante, sont les sommes versées par les entreprises au gouvernement en contrepartie de l'extraction de richesses non renouvelables appartenant au domaine public. Elles représentent une source importante de revenus publics et visent à compenser cette extraction tout en contribuant au développement économique des territoires concernés. Ces montants devraient permettre aux régions productrices de bénéficier directement des retombées de l'activité minière, en soutenant leurs infrastructures, leurs services et leur vitalité démographique.

Ce régime a été créé avec l'objectif de⁴ :

1. Assurer une juste compensation pour l'utilisation d'une ressource non renouvelable ;
2. Favoriser la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation dans une perspective de développement durable ;
3. Soutenir le développement minier dans le Nord québécois ;
4. Encourager le traitement et la transformation des substances minérales au Québec.

Le partage équitable de ces retombées est un élément central du contrat social qui unit les entreprises minières à leurs communautés hôtes. Ce principe favorise l'appropriation locale des projets et la création de milieux de vie attrayants pour les familles et les travailleurs, des conditions essentielles à une vision harmonieuse du développement minier. Le Programme de partage des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles du gouvernement du Québec a été instauré pour répondre à cet objectif. Chaque année, il transfère une partie des redevances perçues à des municipalités régionales de comté (MRC) et à certaines villes hors MRC.



⁴ Ministère de l'Agriculture, Environnement et Ressource naturelle, Régime d'impôt minier, « À propos du régime d'impôt minier ». Consultation en ligne : À propos du régime d'impôt minier | Gouvernement du Québec

Constat

Les modalités actuelles de redistribution, principalement basées sur le nombre d'habitants, créent une importante iniquité pour plusieurs communautés qui génèrent ces redevances. Certains territoires qui accueillent les activités minières les plus importantes, mais situées dans des régions éloignées, reçoivent des sommes disproportionnellement faibles par rapport aux redevances qu'ils génèrent. Le cas de la MRC de Caniapiscau, qui comprend la ville de Fermont, illustre parfaitement ces écarts entre la réalité et l'objectif premier du Programme. En moyenne, entre 2016 et 2023, les minières de la MRC ont généré 45 % des redevances minières totales du Québec, mais la MRC n'a reçu que 0,09 % des redevances payées sur son territoire. Cette inégalité, qui perdure depuis plusieurs années, pèse lourd sur le développement de la région.

Cette inégalité, qui perdure depuis plusieurs années, s'explique en partie par la faible population locale, critère central du mode de redistribution actuel. Or, ces communautés d'accueil ont des besoins importants pour soutenir leurs infrastructures et leurs services, notamment en raison des coûts de construction beaucoup plus élevés dans les régions nordiques. À titre d'exemple, il est évalué que chaque dollar investi en construction à Montréal coûte 1,85 \$ à Fermont. Cette situation pèse lourd sur le développement socio-économique de la région.

On constate un écart entre la méthode de répartition démographique et les deuxième, troisième et quatrième objectifs du régime d'impôt minier. En favorisant une répartition essentiellement démographique, la redistribution actuelle n'appuie pas le développement minier dans le Nord québécois, là où l'activité est la plus importante et où les coûts sont les plus élevés. Concrètement, les territoires nordiques producteurs ne disposent pas des retombées financières nécessaires pour soutenir les services, la main-d'œuvre, les fournisseurs et les infrastructures qui permettent d'ancrer et de pérenniser les opérations minières.



Tableau 1 – Montants reçus par la MRC de Caniapiscou dans le cadre du Programme de partage des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles par rapport aux redevances minières payées (approx.).

Année	Redevances perçues auprès d'ArcelorMittal	Redevances perçues auprès de l'ensemble des minières de la MRC	Redevances minières totales perçues au Québec	Montants versés à la MRC de Caniapiscou (Programme)	% des redevances minières totales provenant de la MRC	% des redevances payées dans la MRC retournées dans la MRC	% de l'enveloppe annuelle du Programme accordé à la MRC (approx.)
2016	20 046 018 \$	20 059 811 \$	105 331 259 \$	27 815 \$	19 %	0,14 %	0,03 %
2017	67 397 158 \$	67 491 296 \$	220 695 218 \$	72 925 \$	31 %	0,11 %	0,03 %
2018	79 409 162 \$	114 161 178 \$	287 289 658 \$	70 625 \$	40 %	0,06 %	0,02 %
2019	138 178 411 \$	182 201 282 \$	390 731 079 \$	68 100 \$	47 %	0,04 %	0,02 %
2020	229 864 734 \$	360 546 416 \$	626 730 316 \$	196 575 \$	58 %	0,05 %	0,03 %
2021	430 258 090 \$	567 689 904 \$	933 858 889 \$	292 007 \$	61 %	0,05 %	0,03 %
2022	251 363 613 \$	278 610 912 \$	522 108 930 \$	289 462 \$	53 %	0,10 %	0,06 %
2023	164 610 130 \$	206 582 890 \$	394 871 154 \$	288 042 \$	52 %	0,14 %	0,07 %
TOTAL absolu	1 381 127 316 \$	1 797 343 689 \$	3 481 616 503 \$	1 305 551 \$	N/A	N/A	N/A
Moyenne annuelle	172 640 915 \$	224 667 961 \$	435 202 063 \$	163 194 \$	45 %	0,09 %	0,04 %

Certaines redevances minières sont payées en dollars américains. À des fins de simplification, un taux moyen de 1,3 \$ CA par 1 \$ US a été appliqué pour toutes les années. Les montants réels peuvent légèrement varier, mais les proportions demeurent représentatives

224 M\$ → **0,16 M\$**
payés par la MRC reçus en moyenne

45 % → **0,09 %**
des redevances générées redistribuées en moyenne

Problème

Les besoins des communautés d'accueil sont criants : elles doivent soutenir des infrastructures essentielles et des services adaptés dans un contexte où les coûts de construction et d'entretien sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs. Une redistribution équitable des redevances minières pourrait contribuer de façon significative à répondre à ces besoins et à favoriser le développement durable du territoire. Or, la méthode actuelle de répartition, principalement basée sur la population, ne permet pas d'atteindre cet objectif. L'insuffisance de redistribution réduit la capacité des communautés à investir dans des infrastructures, des services et des initiatives qui soutiennent la vitalité économique et sociale des régions minières.

Sur la Côte-Nord, cette iniquité contribue à une tendance inquiétante de déclin démographique, la population étant passée de plus de 100 000 habitants en 2000 à environ 90 000 en 2022. Les besoins sont pourtant bien réels : développement de nouveaux quartiers industriels et résidentiels à Fermont, construction de centres de tri, de réseaux d'aqueduc, ou encore aménagement d'une piste d'atterrissage pour réduire la dépendance aux services offerts à Wabush, au Labrador.

Proposition

ArcelorMittal recommande une modification du système de partage des redevances minières au Québec afin d'augmenter la part des redevances minières redistribuées aux MRC et aux communautés locales productrices. Cela permettra de mieux refléter leur contribution à l'économie québécoise et de soutenir leur développement à long terme, afin d'assurer une croissance des redevances totales. Si le gouvernement du Québec souhaite réellement développer davantage la région entourant la Fosse du Labrador, il est essentiel de s'assurer que le développement des milieux de vie suive leurs ambitions. Cela implique de doter les communautés locales des ressources nécessaires pour investir dans des infrastructures, des services et des projets structurants, afin que la croissance économique s'accompagne d'un cadre de vie attractif et durable pour les familles et les travailleurs.

Justification stratégique

- Promotion de l'équité entre la contribution économique des entreprises minières et les retombées financières reçues par les MRC et communautés locales, afin que les territoires qui génèrent une part majeure des redevances minières bénéficient d'un retour juste et proportionnel à leur apport au développement du Québec.
- Soutien au développement des régions éloignées, en donnant aux collectivités locales les moyens d'investir dans des infrastructures, des services et des projets structurants adaptés à leurs besoins spécifiques.
- Amélioration de l'attractivité des milieux miniers, afin d'assurer une relève forte et qualifiée, condition essentielle à la pérennité et à la croissance du secteur.
- Création d'un environnement propice à l'acceptabilité sociale des projets miniers, en consolidant le lien de confiance entre les entreprises et les communautés hôtes.

⁵ Les redevances minières totales ont été calculées à partir des rapports publiés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec : Données sur l'activité minière - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (gouv.qc.ca).

Conclusion

Pour un Québec compétitif et des régions fortes

Les recommandations présentées dans ce mémoire s'inscrivent dans une vision ambitieuse et pragmatique du développement du secteur du fer de haute pureté au Québec. Premièrement, son inclusion à titre de minerai critique dans le congé fiscal pour grands projets permettrait de soutenir la compétitivité du Québec, d'attirer des investissements structurants et de positionner la province comme chef de file mondial dans la production d'acier à faible empreinte carbone. Deuxièmement, une modification au système de partage des redevances minières pour améliorer son équité pour les régions productrices offrirait des bénéfices tangibles : stimuler le développement économique local, renforcer l'acceptabilité sociale des projets miniers, améliorer la qualité de vie et consolider l'occupation durable du territoire. Ces mesures contribueraient à maximiser les retombées économiques pour l'ensemble du Québec et à créer des pôles régionaux dynamiques, capables de soutenir la croissance et l'innovation.

Ces mesures sont complémentaires : elles visent à créer un environnement d'affaires attractif, à soutenir la vitalité des communautés locales et à maximiser les retombées économiques et sociales pour l'ensemble du Québec. Elles permettront de générer des investissements privés de plusieurs centaines de millions de dollars, de créer des emplois durables et de consolider la place du Québec comme chef de file en économie durable et en transition énergétique. Le tout s'inscrit également dans un objectif de meilleure occupation du territoire.

Dans le contexte du budget 2026, il est impératif que le gouvernement du Québec saisisse cette occasion pour poser des gestes concrets et structurants. Nous invitons les décideurs à agir dès maintenant pour mettre en œuvre ces recommandations, afin d'assurer la pérennité du secteur minier du fer de haute pureté, la vitalité des régions et la compétitivité du Québec sur la scène internationale. Le soutien à des projets majeurs visant le développement du fer de haute pureté et une meilleure redistribution des retombées minières sont des leviers incontournables pour bâtir un avenir prospère, durable et inclusif pour toutes les communautés du Québec.

